

LA DIONYVERSITÉ

LA COOPÉRATION DES IDÉES

Rue Transnonain,
misère d'un
massacre,
gloire de l'image

3 mars 2013

Site : www.dionyversite.org – Contact : dionyversite@orange.fr

RUE TRANSNONAIN, MISÈRE D'UN MASSACRE, GLOIRE DE L'IMAGE

Le massacre de la rue Transnonain, commis le 14 avril 1834, est resté dans la mémoire collective grâce à la célèbre gravure qu'en fera immédiatement Daumier et que l'on considère encore comme une oeuvre phare de l'histoire de la lithographie.

Au-delà de l'image, l'historienne Maïté Bouyssy s'interroge sur les tenants et aboutissants de cette fameuse "bavure"...

Une caricature qui devient icône

Après avoir épuisé ce qui se dit du talent de Daumier, de l'efficacité de sa position – ne donner que le résultat d'une scène de tuerie afin que chacun ne puisse que s'interroger sur les causes – j'ai voulu reprendre toutes les conditions du succès de mémoire de cette image. Mon approche de l'"image" consacrée par la mémoire nationale est d'en faire une image pour historienne, car elle a fini par symboliser la soldatesque et effacer les combats bien plus meurtriers qui ont eu lieu au même moment à Lyon, de la Croix Rousse aux faubourgs de Vaise.

D'un côté, une douzaine de massacrés, de l'autre, plus de 200 civils et 130 militaires ; et les douze de la rue Transnonain ont aussi effacé du champ de la mémoire les 130 massacrés du cloître Saint-Merry lors des barricades qui accompagnèrent les obsèques du général Lamarque en 1832, celles que l'on retrouve dans *Les Misérables*. D'une part l'inconscient ne compte pas et la mémoire appartient à qui s'en préoccupe, structure, mouvement ou famille, et les histoires ne sont pas les mêmes : on ne peut célébrer des combattants qui n'appartiennent à aucun corps constitué et ne sont pas d'un lieu précis, autre forme d'ancrage, celle que constitue le voisinage, qualifié de "mémoire des lieux".



Honoré Daumier : "Rue Transnonain, le 15 avril 1834",
lithographie publiée dans "l'Association Mensuelle" de juillet 1834

L'image interroge donc l'historien : elle est une construction et pas seulement un témoignage lequel repose aussi sur une construction, celle de la vraisemblance. Elle se grandit de ce qui en fut dit en son temps, puis dans les réseaux de la mémoire nationale républicaine. Cela mérite enquête, précisément parce que l'on a perdu l'idée qu'en avaient, au moins les esprits politiques et les historiens jusqu'à la IV^{ème} République : celle d'une bavure ordinaire, une malheureuse affaire un jour de barricades dans Paris, la troupe croyant que l'on a tiré d'une fenêtre, un acte de représailles immédiate s'en serait suivi. On s'en tenait à cette version. Mais nul ne sait plus le foisonnement des imputations variées que recouvrait la position officielle.

Les dessous d'une violence préméditée

L'affaire est plus complexe. D'une part jamais rien n'a pu être prouvé sur le tir ou l'absence de tir provenant de cette maison, mais on s'aperçoit qu'elle fut une cible parfaite en raison des circonstances du moment, un durcissement politique et de la présence en son sein d'un théâtre dit d'amateur. Le décret de 1806 ne laissait que 4 théâtres officiels dans Paris ; ceux-là passaient par la censure des textes qui lui étaient soumis à l'avance. Pour les autres, qui ne pouvaient tenir caisse à l'entrée, il n'y avait que l'interconnaissance et les invitations réciproques qui faisaient la police du lieu. En période d'octroi des libertés, comme en 1830, on les prit pour des lieux de "licence" (au sens politique), puis ils devinrent des cibles quand on restreignit les libertés. Or, la salle comportait environ 300/400 places et permettait des réunions, ce qui rendait l'affaire d'autant plus suspecte que la troupe qui la faisait vivre s'appelait *Théâtre de l'Emancipation* en 1795 lorsqu'elle était rue Notre-Dame-de-Nazareth, avant de s'installer rue Transnonain où elle avait récupéré en étages l'ancienne chapelle des Carmélites de la rue Chapon. Le lieu, d'abord salle de danse en 1796 n'était pas que suspect : il paraissait sacrilège en un temps où les comédiens étaient encore passibles d'excommunication et où leurs obsèques donnaient lieu à polémiques et affrontements. Enfin, on dit que l'animateur de cette troupe,

soulevé dans ce qui est son péricimètre le plus traditionnellement agité, qui va de la rue Saint-Denis à la Bastille en passant par l'Hôtel-de-Ville. C'est le Paris barricadier sur lequel Blanqui l'Enfermé réfléchit sans fin. Sa réduction s'opéra avec les troupes venues de la Bastille commandées par l'aide de camp de Louis-Philippe, Rumigny, Bugeaud étant à l'Hôtel-de-Ville, la garde nationale arrivant par les Marchés (futurs Halles centrales) et une autre troupe par la Porte Saint-Martin. La veille, Bugeaud avait, à l'instigation de Thiers, proféré des propos comminatoires et, Thiers ministre de l'Intérieur était déjà à la manœuvre comme il le sera pour la Commune. Nul doute, il fallait en découdre, tandis que les sociétés républicaines secrètes et la société d'action, une sorte d'exécutif, n'étaient pas tout à fait d'accord sur le principe de l'insurrection, les tenants de la liberté de la presse, avec Armand Marrast, restant en partie réservés.

Document realise par et pour la Dionysiste, Maison de la Vie Associative, 19 rue de la Boulangerie, 93200 St-Denis - www.dionysiste.org - dionysiste@orange.fr - 20/02/2014



Le n° 12 rue Transnonain condensait donc toutes les suspicions d'un régime en passe de se redéfinir comme fort, et là n'est que l'amorce d'un système de règlements de comptes à entrées multiples. On est en phase de reprise en main par le parti de la Résistance (contre le parti du Mouvement, la tendance libérale qui espérait un orléanisme capable de garantir les libertés, toutes les libertés). La situation est d'autant plus tendue que se préparent les élections du 14 mai, les premières qui sanctionneraient le régime après la révolution de 1830. Viennet, un académicien et député s'est même écrié à la Chambre : « *La légalité nous tue* ». La violence d'Etat se répandait. Le soulèvement des Canuts à Lyon avait été écrasé sans merci fin 1831, Soult s'était montré de fer ; l'intimidation allait son train, quand Bugeaud demanda réparation, fin janvier pour un quolibet d'un jeune député à la Chambre, rien ne fut fait pour qu'il accepte des excuses, et il tua sciemment le jeune Dulong, fils naturel de Dupont de l'Eure, le plus vieux républicain de la Chambre. Février 1834, on supprime la liberté des crieurs publics, soit leur possibilité de crier des slogans dans la rue en vendant leurs journaux, en un temps où ni la "une" ni les kiosques n'existaient.

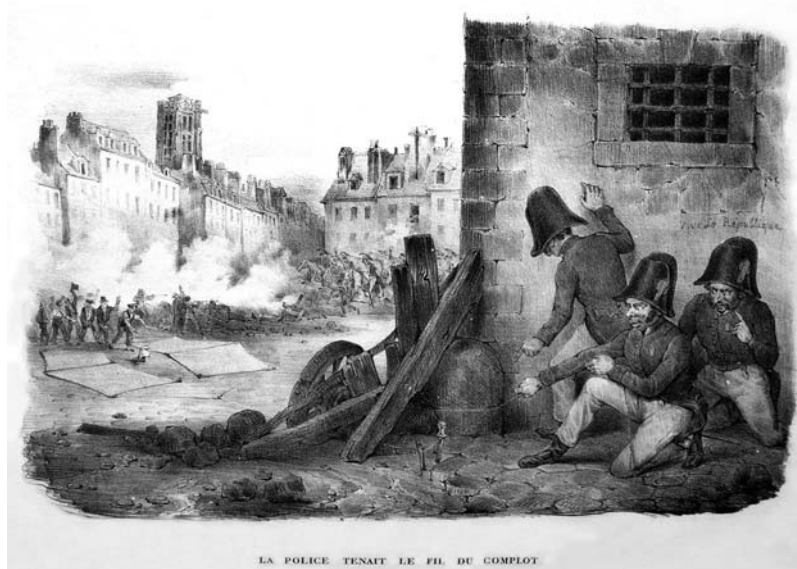
[illegible]

"Etat Nominatif des Douze Personnes décédées par suite des blessures qu'elles ont reçues... Rue Transnonain, Maison N° 12" (Archives Nationales)

rentrer chez lui pour n'être ni mobilisé, ni molesté par les émeutiers.

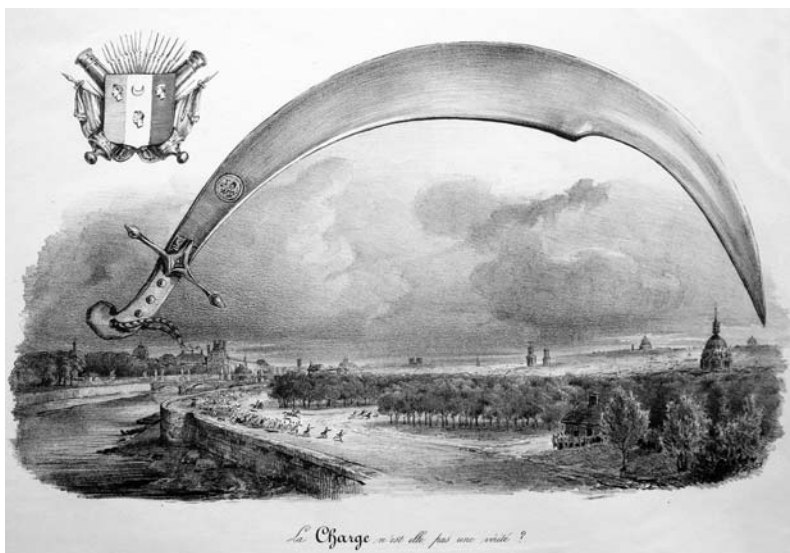
Echappèrent au massacre toute la cage d'escalier qui ne menait pas au théâtre (dans la version officielle, la troupe ne la vit pas), puis deux hommes qui s'échappèrent par les toits et des terrasses en hauteur, ce qui est digne des mélos d'époque. La folie meurtrière ne se calma précisément qu'au théâtre, quand des soldats arrivés par les galeries découvrirent un vide, le noir, des femmes réfugiées sous la scène qui déclarèrent n'être que des femmes non dangereuses, puis, lumière rallumée, elles furent sur scène, instaurant le quatrième mur : les codes d'époque, ceux d'un temps furieux de théâtre renaissaient, la troupe de théâtre tint à distance la troupe des assaillants.

Au procès, ne témoigna qu'un officier de la principale troupe incriminée alors qu'il n'avait pas été en service à ce moment là. On ne maintint que des témoignages confus sur les coups de feu partis des fenêtres. Ce « *procès monstre* » eut lieu devant la Cour des Pairs comme précédemment le procès des anciens ministres de Charles X ; il s'agissait pour ces « *affaires de Paris et de Lyon* », selon les termes d'époque, d'atteinte à la sûreté de l'État, mais rien de clair ne fut établi. Comme la suspicion d'avoir tiré pesait sur l'un des assassinés, un jeune homme dont l'ami, le père et la mère furent assassinés, son demi-frère, co-responsable civilement des dégâts produits dans l'immeuble et au-delà, au titre de la solidarité familiale en cas d'atteinte à la sûreté de l'État, diligenta « *son ami* », le jeune avocat Ledru-Rollin qui dit n'avoir que rédigé l'enquête effectuée par son client et ami auprès des locataires et fit un mémoire, lequel sortit le 23 juillet 1834. Chacun témoigne dans le sens de l'innocence et surjoua son rôle, tout comme la troupe en action.



Dessin d'Auguste Desperet in "La Caricature" n°93 (1832)
Légende : "La police tenait le fil du complot"

L'affaire du n° 12 rue Transnonain, l'immeuble du massacre (cela correspond aux n° 62 et suivants de notre actuelle rue Beaubourg, Paris III^{ème}) au sein d'un procès fort bien instruit mais dont rien ne ressortit ni ne pouvait ressortir puisque le but était de pure intimidation réciproque, couvrit bavures et provocations : 11 énormes volumes *in quarto* en donnent l'essentiel pour les Pairs, les Archives Nationales



Dessin d'Auguste Desperet, in "La Caricature" du 29 juin 1832
Légende : "La Charge n'est-elle pas une vérité ?"

conservant des rayons entiers de documents dont elles ont tiré un dossier pédagogique ([visible sur leur site internet](#)).

Chronique d'une bavure annoncée

La ténébreuse affaire de la rue Transnonain en devient l'histoire d'une bavure annoncée puisque le moment politique, le lieu (la cible) et l'heure, le petit matin après quasiment 24 heures de mobilisation, s'y prêtaient. Il n'est pas jusqu'à la fausse nouvelle lancée par les mouches de Thiers qui n'aient dramatisé la situation en faisant courir le bruit d'une entrée en guerre du Piémont. Cela transforme alors les exécutants en assassins et laisse des traces morales de part et d'autre. Après Juin 1848, lorsqu'il fallut également parler de « *ce qu'il en coûte à l'humanité* » (formule de Bugeaud) dans des opérations de maintien de l'ordre, la fable écrite pour la propagande démoc' soc' reprend cette affaire de la rue Transnonain dans *Le dernier banquet de la bourgeoisie*. Il s'agit de mettre les massacres de Juin 48 à distance, mais l'auteur n'est autre qu'Hippolyte Castille, petit-fils ou petit-neveu de Doyen !

C'est alors que la requalification du statut de la lithographie peut s'opérer : elle est la *memoria* de l'affaire, trace doublement moderne, par les réseaux, la technique et la proposition, de surcroît doublement invisible : l'action n'y figure pas et la trace est aussi abolie, les planches sont détruites. Mais elle fait *memoria* au sens rhétorique du terme puisque le "siècle de la rhétorique", celui où toutes les élites passaient par les collèges où l'on apprenait à construire tout discours selon ses principes : ici l'*invention* en fut le massacre, la *disposition*, la discussion autour de la raison d'attaquer l'immeuble, la recherche de la preuve d'un tir préalable, l'*argumentation* qui démontre et lave tous et chacun du moindre soupçon par son emploi du temps et le récit de cette nuit d'inquiétudes. En conclusion, seront rappelés les droits de tout civil à sa sûreté, telle l'*actio* de Ledru-Rollin qui en revient aux lois et aux principes constitutionnels de la République : essentiellement 1791, an III et an V. La *mémoire* appartient alors à l'image de Daumier et cette construction est "réaliste", non par le trait

Jean-de-Dieu Soult (1769-1851)

Général de la Révolution, maréchal d'Empire, habitué de la guerre civile depuis l'Espagne, Soult n'est jamais embarrassé d'une palinodie, pair de France sous la Restauration et soutien du régime de Louis-Philippe. Insubmersible, impavide, inhumain, il est envoyé par Louis-Philippe à Lyon en 1831 avec 20 000 hommes pour écraser la première insurrection des Canuts. En récompense de cette moderne vision de l'Etat, il est président du Conseil pendant 7 ans, de 1840 à 1847.

Jean-Charles Persil (1785-1870)

Tant comme magistrat que comme député, Persil se range résolument du côté du parti de l'ordre et combat avec ardeur les libéraux. Il poursuit les clubs, les associations, les journaux républicains, dénonce des complots, multiplie les procès. Cette dureté lui vaut les attaques incessantes des journaux satiriques, qui le représentent fréquemment avec un immense nez en forme de lame de scie et la légende "le Père-Scie". Il devient ministre de la Justice en avril 1834 dans le premier ministère Soult.

complices, ceux de la *Société d'artistes et de gens de lettres* de Charles Philippon (notamment directeur de *La Caricature* et du *Charivari*), et dont l'inventivité fut grande.



Dessin de Daumier : "Les blanchisseurs" in "Le Charivari" du 15 déc.1832
Personnages, de gauche à droite : Persil, d'Argout et Soult.
Légende : "Le bleu s'en va mais ce diable de rouge tient comme du sang".

Bilan : la sûreté de l'État comme obsession de la monarchie de Juillet

Une relecture de l'orléanisme politique en découle, ne serait-ce que parce que le 35^{ème} de ligne qui a exécuté l'opération était aussi dans le collimateur de tous. Il a effectué dès fin 1830 une terrible première prise de Blidah en prenant la population à revers, il a été chahuté à Grenoble lors d'une revue carnavalesque en mars 1832, et le lendemain il a effectué une prise à revers de la foule pacifique qui manifestait sous les fenêtres du préfet qui interdisait par représailles le dernier bal masqué de l'année. Sa renommée en fait le parangon de toutes les pratiques inacceptables mais Louis-Philippe le soutient et Soult entend faire d'une armée de mieux en mieux contrôlée le "seul" vrai soutien du régime. L'orléanisme n'a pas de Tiers parti, pas d'alternative possible donnée aux forces les plus autoritaires. La sûreté de l'État reste la pierre d'achoppement de l'État français et l'identité française s'en redéfinit, tous régimes confondus, et donc incluses les diverses républiques à venir...

LA DIONYVERSITÉ

LA COOPÉRATION DES IDÉES

L'Université Populaire de Saint-Denis se donne pour mission de contribuer à l'amélioration de la diffusion populaire de l'esprit critique, des savoirs et de la culture ; mais aussi de favoriser le développement des échanges sociaux dans la cité, en incitant les citoyens à échanger des points de vue et des arguments raisonnés.

Ce projet d'éducation populaire est mis en oeuvre hors des institutions universitaires traditionnelles, dans un esprit engagé de mixité sociale, de citoyenneté, de laïcité, de gratuité et de coopération mutuelle.

Voir aussi, par Maïté Bouyssy :

"L'urgence, l'horreur, la démocratie, essai sur le moment frénétique français, 1824-1834" (*Publications de la Sorbonne* 2012)

"La guerre des rues et des maisons du Maréchal Bugeaud" (éd. Jean-Paul Rocher, 1997 – rééd. numérisée : éd. Chryséis, 2013)

Les conférences-visites-débats du cycle "Les dimanches au musée" se déroulent au **Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis** 22bis, rue Gabriel Péri - Métro Pte de Paris chaque premier dimanche du mois, de 15h00 à 17h00. L'entrée est libre.

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE

SAINT-DENIS

